



Classification Indice Coefficient

Par **maury**, le **07/04/2010** à **13:01**

Bonjour,

Sur mon contrat de travail, j'ai un indice de 2.3 et un coefficient de 150. Sur mes 2 premières fiches de paie, mon employeur a bien reporté ces indices / coefficient. Puis j'ai été transférée à une autre société du groupe (l'avenant stipulait bien que ce transfert n'entraînait aucune modification à mon contrat de travail). Mais je viens de constater sur mes fiches de paie que depuis ce transfert mon employeur a, sans m'en informer, baissé mon coefficient à 115 et mon indice à 2.1. Cela n'affecte en rien mon salaire, mais j'aimerais savoir quelles sont les incidences de cette baisse d'indice et de coefficient, et est ce que c'est légal?

Merci pour votre aide.